

« Disruption » : s'il est un concept en vogue en économie aujourd'hui, c'est bien celui-ci. A l'origine synonyme de « fracture », en parlant d'un courant électrique, le terme désigne désormais les innovations qui créent une rupture dans les modes de fonctionnement d'un secteur et/ou dans les modes de consommation.

On prend souvent pour exemple Apple qui, par le lancement du premier iPhone, a créé le marché du smartphone, rendant brusquement vétustes les téléphones portables que l'on utilisait jusqu'alors. Autres exemples célèbres, Uber ou Air Bnb ont ainsi révolutionné, pour l'un, le secteur du transport individuel de personnes, au grand dam des taxis, et pour l'autre, le secteur de l'hébergement payant, au détriment de l'hôtellerie traditionnelle, en créant de nouveaux codes, un nouveau référentiel de valeurs.

Si le concept est récent, au point d'être absent de la grande majorité des dictionnaires¹, il décrit pourtant un phénomène ancien.

Alphonse Daudet nous en fournit un bel exemple, dans l'une de ses nouvelles, le Secret de Maître Cornille². Venant de faire l'acquisition d'un vieux moulin délabré, celui qui lui inspirera son célèbre recueil, il apprend qu'en des temps plus anciens, les belles collines provençales étaient tout hérissées de moulins à vent. Les paysans venaient porter leur récolte aux meuniers qui en faisaient de la farine. Leurs affaires étaient prospères, ils menaient grand train.

Jusqu'au jour où une minoterie à vapeur s'installa sur la route de Tarascon. Plus pratique, plus rapide, plus rentable, la nouvelle minoterie entraîna la ruine des moulins à vent. Tous, sauf un : le moulin de Maître Cornille, artificiellement maintenu en activité par son propriétaire, trop fier pour le fermer.

Bien entendu, toutes les innovations n'entraînent pas des disruptions. On attend toujours la révolution de la recharge sans fil qui, par l'arrivée du chargeur à induction, devait reléguer nos chargeurs de portable aux musées.

Pour autant, lorsqu'une disruption se produit, elle s'affirme comme nouveau standard et assure l'hégémonie de ses créateurs, tout au moins jusqu'à la prochaine disruption.

Le concept étant désormais connu, examinons dès lors comment il s'applique au domaine de l'épargne, en particulier financière.

Le monde de l'épargne financière en Europe a connu une première disruption, avec l'avènement des grandes banques de réseau, créées pour la plupart dans la seconde moitié du XIXème siècle, qui ont supplanté les banques « privées », des banques détenues par des familles. Mieux capitalisées, et mieux organisées pour répondre aux besoins d'une clientèle de masse, elles ont dominé pendant de nombreuses décennies le marché de l'épargne financière.

Mais la mécanique est en train de se gripper. Les solutions proposées par ces acteurs traditionnels se résument à un dilemme peu attractif : placer sur des livrets dont la rémunération flirte

¹ Ceci étant, une lecture rapide des nouvelles listes de mots admis, entre « divulgâcher » et « dédiésélisation », nous amène à nous demander s'il faut déplorer ou au contraire, se féliciter de cette absence, mais nous laissons à nos lecteurs le soin d'en juger.

² Alphonse Daudet, Lettres de mon moulin, 1869

dangereusement avec le 0, ou leur confier des capitaux sur un horizon beaucoup plus long, de l'ordre de 8 à 10 ans, sans aucune certitude d'en percevoir une rémunération.

De plus en plus d'épargnants, n'y trouvant plus leur compte, préfèrent encore laisser des sommes très conséquentes sur de simples comptes courants, faute de mieux, bien qu'ils soient conscients que cette attitude nuit à leurs finances, ne serait-ce que pour des raisons d'inflation.

Il existe pourtant des solutions pour faire rémunérer son épargne sur court, moyen et long terme. A partir d'un certain niveau de patrimoine, on peut obtenir, en investissant sur de la dette privée non cotée, des rendements de l'ordre de 7 à 10% pour des durées comprises entre 12 et 36 mois.

Sur des horizons plus longs, nombre de fonds actions offrent des performances tout à fait honorables. Pour rester dans le thème, prenons pour exemple les fonds CPR Global Disruptive Opportunities, ou encore Pluvalca Disruptive Opportunities, fonds dont l'objet est d'investir dans des entreprises disruptives³.

On pourrait s'étonner que ces solutions ne soient pas répandues, mais c'est qu'elles nécessitent une ingénierie incompatible avec les modes de distribution des acteurs traditionnels de l'épargne, y compris ceux qui s'adressent à une clientèle fortunée.

Les minoteries à vapeur ont fait leur temps. Faut-il continuer de leur apporter son blé sachant que leur service est devenu obsolète et inefficace ?

Soucieux de retrouver un service de qualité, près d'1,5 millions d'épargnants ont choisi de confier leur épargne à des cabinets de gestion de patrimoine indépendants, qui gèrent plus de 130 milliards d'euros pour leur compte. La deuxième disruption de l'épargne est en marche.

³ Respectivement + 21,83% et + 11,28% depuis le début de l'année, au 30/09/2020, malgré le krach de mars